

Construction d'un dialogue entre les LNR et les laboratoires agréés français (« laboratoires périphériques »)

B. Gouget, Anses, Direction scientifique des laboratoires, Maisons-Alfort, France

En vue de mieux cerner les attentes des laboratoires agréés vis-à-vis des LNR, l'Anses et le Service commun des laboratoires (un service scientifique au cœur des missions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et de la direction générale des douanes et droits indirects) ont invité l'ensemble des laboratoires français agréés à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne. À cette occasion, il était demandé à chaque laboratoire agréé de compléter un questionnaire par champs d'activité dans lequel il effectue des analyses officielles. Ces champs d'activité couvrent plusieurs LNR et sont définis au sein des cinq grandes catégories de l'arrêté de nomination des LNR : (arrêté du 19/10/2011 paru au journal officiel du 28/10/2011 ; <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024720808&dateTexte=&categorieLien=id>) : Contaminants biologiques présents dans les denrées alimentaires - Contaminants chimiques, résidus et additifs - Maladies animales - Santé des végétaux - OGM.

Le questionnaire était articulé autour de 24 questions relatives aux items suivants :

- appui scientifique et technique, méthodes et matériaux de référence ;
- organisation générale des EILA ;
- veille et alerte ;
- perception globale des relations entre le Laboratoire agréé et les LNR.

De cette approche très large, des pistes de réflexion intéressantes pour tous les LNR ont été dégagées. Le 13 novembre 2012, les représentants de tous les LNR ont analysé ensemble les facteurs clés de succès dans les relations des LNR avec les laboratoires périphériques agréés et les points sur lesquels un plan d'action (renforcement ou allègement) pouvait être proposé, avec l'organisme certificateur français et avec les tutelles.

Une sélection d'éléments issus de cette réflexion sera présentée et discutée avec les laboratoires agréés au cours d'une réunion générale qui se tiendra le 26 mars 2013 (contact : ds@anses.fr).